

Séminaire départemental Tous ensemble contre les violences

- Bilan -



Vendredi 4 avril 2025

Amphithéâtre du Centre Administratif départemental

CONTACT :

Service départemental à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports
des Hauts-de-Seine

167-177 avenue Irène et Frédéric Joliot-Curie
92000 NANTERRE

ce.sdjes92.sports@ac-versailles.fr
<https://www.ac-versailles.fr/sdjes92>

Séminaire départemental

organisé par le service départemental à la jeunesse
à l'engagement et aux sports des Hauts-de-Seine



TOUS ENSEMBLE CONTRE LES VIOLENCES

PROGRAMME

13h30 – 14h00 : **Accueil café**

14h00 – 14h10 : **Ouverture du séminaire** par Madame la préfète déléguée à l'égalité des chances des Hauts - de - Seine Nadège BAPTISTA

14h10 – 15h10 : **Les enjeux du signalement et rappels réglementaires**

Avec les interventions de :

- Francis TOUSSAINT, professeur de sport et Johan Nigard, inspecteur de la jeunesse et de sports, SDJES 92
- Jérôme COUTARD, chef du bureau partenariat-prévention, Etat Major / DTSP 92 (Mission prévention contact et écoute)
- Manuel YASMINEH, substitut du procureur de Nanterre
- Anne OURGAUD, cheffe de la Cellule de Recueil et de traitement des Informations Préoccupantes

- 15h10 – 16h10 : **Les mécanismes de l'humiliation et du harcèlement**

Avec les interventions de :

- Virginie STERNBACH, psychanalyste intervenant à l'INSEP
- Thierry BLANCON, formateur à l'INSEP
- Amel MEHENNI, responsable départementale harcèlement, DSDEN 92

16h10 – 17h10 : **Recommandations et partages d'expérience d'actions menées pour lutter contre les violences dans le sport**

Avec les interventions de :

- Sébastien LEGRAND, coordinateur du conseil local de prévention et de lutte contre sur les violences faites aux femmes de la Ville de Courbevoie
- Anouk CHUTET, directrice administrative et financière du Stade Multisport de Montrouge.
- Patrick ROUX, formateur à l'Institut National des Sports de l'Expertise et de la Performance et président de l'association Artémis sport

17h10 : **Clôture du séminaire** par le Directeur académique des services de l'éducation nationale , Frédéric FULGENCE.

En chiffre

Ce séminaire, à destination des dirigeants associatifs sportifs, directions des sports des collectivités territoriales des Hauts-de-Seine, et des acteurs impliqués dans la lutte contre les violences dans le sport ou envers les jeunes a réuni :

75 participants
12 intervenants

Plus de 16 disciplines
sportives représentées

20 communes
représentées
14 comités sportifs
représentés

24 dirigeants associatifs
présents,
12 responsables de
service des sports,
17 éducateurs sportifs
en formation initiale ont
participé au séminaire

Introduction de Mme BAPTISTA – Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Le séminaire s'est ouvert par l'intervention de Mme BAPTISTA, préfète déléguée pour l'égalité des chances, qui a souligné l'importance d'agir collectivement pour prévenir et lutter contre les violences faites aux mineurs, et qui doit être un enjeu fort de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Elle a rappelé que ces violences, souvent sous-estimées et autocensurées par les victimes, touchent particulièrement les jeunes filles (91 % des victimes sur la plateforme « Signal Sport »). L'État est pleinement mobilisé : depuis 2017, ce sont plus de 1 600 personnes qui ont été mises en cause par un signalement. Les données statistiques témoignent au niveau national d'une augmentation sensible de leur nombre

La stratégie départementale vise à agir, en amont, dans tous les espaces fréquentés par les jeunes (écoles, associations, lieux de loisirs), en encourageant une culture du signalement et en multipliant les actions de sensibilisation.

Mme BAPTISTA a insisté sur la nécessité d'aboutir à un plan d'action concret, tout en saluant l'engagement des nombreux acteurs présents.

Elle a conclu par une citation de Nelson Mandela :

« Rien ne révèle mieux l'âme d'une société que la façon dont elle traite ses enfants. »



Table ronde n°1 : Les enjeux du signalement et rappels réglementaires

Cette première table ronde, consacrée aux enjeux du signalement et aux rappels réglementaires, a permis de poser les bases d'une meilleure compréhension des dispositifs existants pour lutter contre les violences dans le sport. Quatre intervenants, issus de différents ministères et institutions, ont précisé les différentes chaînes de signalement, administratif, judiciaire, et au titre de la protection des mineurs :

- Le SDJES
- La police
- La Justice
- La Cellule d'Information et de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP).



Ils ont unanimement souligné l'importance du signalement comme levier d'action fondamental, en insistant sur l'obligation légale de signaler toute forme de violence, quelle qu'en soit la nature. Cette exigence, inscrite dans la loi, engage l'ensemble des acteurs du sport et de la société à agir de manière responsable face à toute situation préoccupante.

Francis TOUSSAINT – Référent départemental violences dans le sport (SDJES 92)

✉ : ce.sdjes92.sports@ac-versailles.fr | francis.toussaint@ac-versailles.fr |

M. TOUSSAINT a précisé le rôle du SDJES dans la prévention et la lutte contre les violences dans le milieu sportif. Le SDJES, pour assurer la sécurité des pratiquants sportifs à la fois physique et morale :

- Contrôle l'honorabilité des éducateurs et dirigeants sportifs (salariés, bénévoles, arbitres...), étendu par la loi du 8 mars 2024 ;
- Traite les événements graves survenus dans les établissements d'activités physiques et sportives ;
- Contrôle les établissements d'activités physiques et sportives ;
- Mène les enquêtes administratives qui peuvent aboutir à une décision préfectorale d'interdiction d'exercer, à titre temporaire ou définitif, les fonctions d'éducateurs, d'arbitres, d'exploitants ou dirigeants, de surveillants de baignade, et à toute personne exerçant en méconnaissance des dispositions des articles du code du sport L. 212-1, L. 223-1 ou L. 322-7 ou d'intervenir auprès de mineurs dans un établissements d'activités physiques ou sportives, à l'encontre de toute personne dont le maintien en activité constituerait un danger pour la santé et la sécurité physique ou morale des pratiquants ;

Il a été rappelé l'obligation des acteurs du sport de signaler sans délai tout comportement pouvant mettre en danger un pratiquant. Ce signalement doit être effectué via signal-sport ou auprès du SDJES.

Les chiffres sur les signalements et enquêtes administratives effectuées par le SDJES 92 ont été présentés. Depuis 2017, dans les Hauts-de-Seine : 85 enquêtes administratives, dont 23 ont conduit à des interdictions d'exercer.

Peu de signalements portent sur des violences psychologiques et morales. Il se peut qu'elles soient trop souvent banalisées – comme les humiliations ou les bizutages – malgré leur gravité. Ces violences doivent, comme toutes les autres formes, être systématiquement signalées, car leurs conséquences



peuvent être lourdes et durables pour les victimes. Ce sujet sera d'ailleurs abordé de manière plus approfondie par les intervenants lors du deuxième temps fort du séminaire.

M. TOUSSAINT a souligné l'importance de :

- Former les éducateurs ;
- Valoriser les postures éducatives saines.

« La recherche de performance ne doit jamais primer sur le respect et la sécurité des pratiquants. »

Jérôme COUTARD – Chef du bureau partenariat-prévention DTSP 92 (Police nationale)

📞 Urgence:17

✉ jerome.coutard@interieur.gouv.fr | ☎ 01 41 20 60 77

M. COUTARD, chef du bureau partenariat-prévention de la police a présenté de manière détaillée les missions et les dispositifs mis en place par les forces de l'ordre en matière de prévention et de sécurité. Les ressources suivantes ont été communiquées aux participants :



- Mise en place d'une cellule de veille conjointe, réunissant le district de football du 92, le parquet, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), ainsi que les services de police. Cette cellule permet un suivi coordonné des situations sensibles, notamment en lien avec les phénomènes de violences, ou d'atteintes à la sécurité publique.
- Rôle des officiers de prévention dans les commissariats : il a été rappelé que ces agents spécialisés sont disponibles pour accompagner les structures locales (établissements scolaires, clubs sportifs, associations, etc.). Ils peuvent :
 - Proposer et animer des actions de sensibilisation sur diverses thématiques (harcèlement, violences, discriminations, radicalisation, usage des réseaux sociaux, etc.) ;
 - Intervenir directement en milieu scolaire ou dans les clubs sportifs, à la demande des responsables d'établissement ou d'encadrement ;
 - Accueillir et orienter les victimes, en leur apportant un premier soutien, en les informant sur leurs droits et les démarches à entreprendre ;
 - Faciliter les signalements et le traitement des violences dans le sport.

Hors situation d'urgence, M. COUTARD propose de faire le lien entre les dirigeants sportifs et les officiers de prévention des commissariats de leur territoire.

« Mieux vaut signaler pour rien que dire un jour : si j'avais su. »

Samuel YASMINEH – Substitut du procureur du Tribunal Judiciaire de Nanterre)

✉ act-pub.pr.tj-nanterre@justice.fr

M. YASMINEH en sa qualité de représentant du Parquet de Nanterre a précisé :

- Une alerte peut déclencher à la fois une enquête administrative menée par le SDJES et en parallèle une enquête pénale auprès des services de police.
- Même sans preuve, il est possible de porter plainte : les vérifications seront faites ensuite (auditions, expertises...).
- Rappel de l'obligation légale de signalement pour les responsables associatifs et fonctionnaires (article 40 du Code de procédure pénale) sous peine de sanctions.



M. YASMINEH a encouragé à ne pas rester passif face à des situations préoccupantes et à contacter directement le Parquet si besoin.

Anne OURGAUD – Cheffe de la CRIP 92

✉ tippy92@hauts-de-seine.fr | ☎ 0800 00 00 92



Mme OURGAUD a présenté le rôle central de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) :

- Elle centralise les Informations Préoccupantes (IP) relatives aux mineurs en danger ou en risque de l'être.
- L'IP n'est pas une plainte, mais une alerte qui permet à la CRIP d'évaluer la situation.
- Une évaluation pluridisciplinaire (sur 3 mois) peut déboucher sur un classement, une aide éducative ou une saisine du juge.
- En cas de danger immédiat pour un mineur, la CRIP transmet directement au Procureur.

« Dans le doute, il vaut mieux appeler la CRIP. Le rôle du professionnel, c'est d'alerter, pas d'enquêter ».

★ Temps interactif – Réflexion sur les freins au signalement

Afin d'impliquer activement les participants, la question suivante a été posée via un questionnaire interactif :

"Selon vous, quelles sont les principales raisons pour lesquelles vous pouvez hésiter à signaler des phénomènes de violences ?"

Les réponses, affichées sous forme de nuage de mots, ont révélé une variété importante de freins, souvent enracinés et multifformes.



Les freins évoqués par les participants sont classifiés ci-dessous.

Freins émotionnels et psychologiques

- La peur (des représailles, du jugement, de se tromper, des conséquences...),
- La honte, le manque de légitimité, l'isolement.

Freins liés à la perception des faits et méconnaissances

- Doutes sur la réalité ou la gravité des faits,
- Banalisations (bizutage, insultes, propos déplacés...),
- Proximité ou lien personnel avec l'auteur présumé,
- Méconnaissance des obligations juridiques et des circuits à suivre ;
- Crainte d'être accusé de diffamation ou de nuire à tort.

Freins organisationnels des structures sportives

- Absence de référent identifié ;
- Climat de loyauté ou de pression hiérarchique ;
- Habitude de "gérer en interne".

Conclusion de la 1^{ère} table ronde sur les enjeux du signalement et rappels réglementaires

Cette table ronde a permis de rappeler l'essentiel :

- Signaler, c'est protéger. Ce n'est ni accuser, ni juger, ni enquêter ;
- Même un doute mérite d'être partagé avec les autorités compétentes ;
- Chaque acteur a un rôle, et aucun ne doit rester isolé face à une situation préoccupante.

Il en ressort des pistes de travail et des axes d'amélioration :

- Rendre plus lisible les dispositifs d'accompagnement des victimes et les différents process de signalement ;
- Aller vers l'identification et la mise en place de référents « lutte contre les violences » au sein des structures sportives ;
- Renforcer l'accompagnement et la formation des dirigeants sportifs et des éducateurs sur ces sujets.

Table ronde n°2 : Comprendre les mécanismes de l'humiliation et du harcèlement dans le sport

Cette seconde table ronde a permis de plonger au cœur des dynamiques psychologiques, éducatives et sociales qui sous-tendent les phénomènes de harcèlement et d'humiliation dans le sport. Trois intervenants aux profils complémentaires ont apporté un éclairage croisé et riche : psychanalyse, pédagogie sportive et politique éducative.



Virginie STERNBACH – *Psychanalyste, intervenante à l'INSEP*

✉ : v.sternbach@gmail.com – 📞 06 86 08 86 09

Mme STERNBACH a partagé une lecture clinique du harcèlement fondée sur son expérience de terrain auprès de nombreuses victimes issues du monde sportif, scolaire ou professionnel et a donné des points clés :



- Le harcèlement entraîne une perte d'estime de soi profonde, alimentée par :
 - ✓ Le regard des figures parentales ou référentes ;
 - ✓ L'image renvoyée par les autres ;
 - ✓ Le regard que l'on porte sur soi-même.
- Une victime ne doit jamais être jugée ni mise en doute. Toute souffrance exprimée mérite d'être écoutée avec sérieux.
- Il faut savoir repérer les signaux faibles : un enfant trop sage, des troubles du sommeil ou de l'alimentation, un isolement social ou scolaire ne sont pas anodins.
- L'harcéleur agit dans une logique de domination, souvent charismatique, et rarement dans la remise en question. À l'inverse, la victime peine à prendre la parole, par peur des conséquences (perte de lien, division familiale, stigmatisation...).
- Le processus de réparation est long. Les séquelles peuvent perdurer à l'âge adulte, parfois de manière invisible.

« Il est urgent de former dès le plus jeune âge à une sécurité intérieure, au respect de l'intimité et à l'identification des limites personnelles. Il faut tendre le micro à ceux qui n'osent pas parler. »

Thierry BLANCON – Professeur à l'INSEP



M. BLANCON a proposé une réflexion pédagogique autour des mécanismes éducatifs et des biais de genre pouvant contribuer à des situations d'humiliation ou de maltraitance dans le cadre sportif. Cette intervention s'appuie sur les recommandations formulées dans un article coécrit avec Franck CHAMBILLY et Dominique LUCAS, publié dans *La Revue de l'Association des Entraîneurs Français d'Athlétisme (AEFA)* en décembre 2023.

Les Huit recommandations clés pour les éducateurs :

1. Valoriser l'histoire sportive des femmes ;
2. Proposer les mêmes exercices aux filles et aux garçons ;
3. Composer des groupes par niveau, pas par sexe ;
4. Éviter les comparaisons stigmatisantes entre filles et garçons ;
5. Créer une dynamique de groupe équilibrée, qui favorise la coopération plutôt que la concurrence ;
6. Se méfier des messages non-verbaux (attitudes, mimiques, soupirs...), souvent bien plus impactant que les mots ;
7. Valoriser les efforts et encourager, dès le plus jeune âge. La sensibilité est une richesse, non une faiblesse ;
8. Assumer pleinement son rôle d'éducateur, avec conscience des enjeux émotionnels, relationnels et identitaires.

M. BLANCON a également alerté sur l'existence d'un "effet domino" : « *une posture éducative problématique, même anodine en apparence, peut engendrer des conséquences importantes à long terme.* »

Amel MEHENNI – Responsable départementale harcèlement – DSDEN 92

✉ ce.dsden92.harcelement@ac-versailles.fr – ☎ 01 71 14 29 51

Amel MEHENNI a présenté les dispositifs existants dans l'Éducation nationale, en particulier le Protocole Phare, mis en place depuis 2021.



Concernant le harcèlement, 58 situations recensées dans le 1er degré et 113 situations de harcèlement ont été enregistrées dans le 2nd degré, sur la période de septembre 2024 à avril 2025.

L'intervention a permis de détailler les signaux faibles à surveiller :

- Violences verbales ou physiques dans les vestiaires ;
- Isolement d'un jeune dans son équipe ;
- Humiliations répétées sous couvert d'humour ;
- Vols, regards malveillants, surnoms blessants.

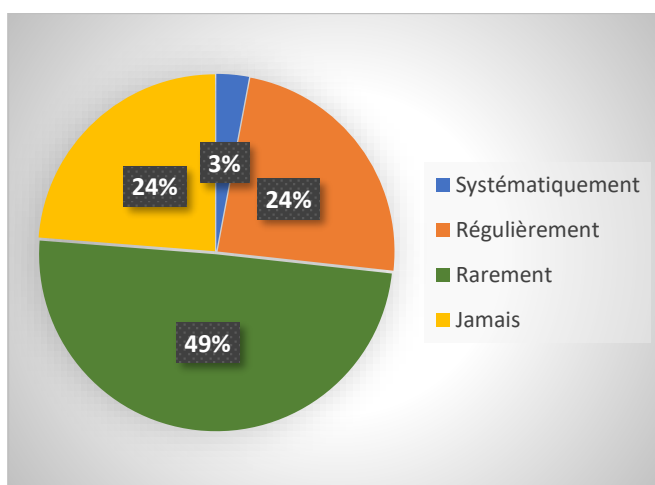
Il a été indiqué aux participants que s'ils ont connaissance dans leur activité d'une situation de harcèlement qui implique des élèves (auteur, victime ou témoin), de transmettre les informations au SDJES qui fera le lien avec les services et établissements concernés.

« Mieux vaut signaler à tort qu'ignorer une situation préoccupante. Aucun signalement ne doit rester sans suite : c'est une priorité nationale. »

★ Temps interactif – Questions sur les perceptions de l'humiliation et du harcèlement.

Afin d'impliquer activement les participants, les 3 questions qui suivent ont été posées via un questionnaire interactif :

1. « Dans le cadre de vos fonctions, à quelle fréquence êtes-vous confrontés à des propos insultants ou humiliants dans le sport ? »



Le retour des participants montre que les propos déplacés ou humiliants semblent peu fréquents dans l'univers sportif, mais il peut être aussi envisagé une forme de banalisation ou d'intégration de ce type de faits. Cela appelle la nécessité de sensibiliser les encadrants et de déconstruire les faits de violence "ordinaire".

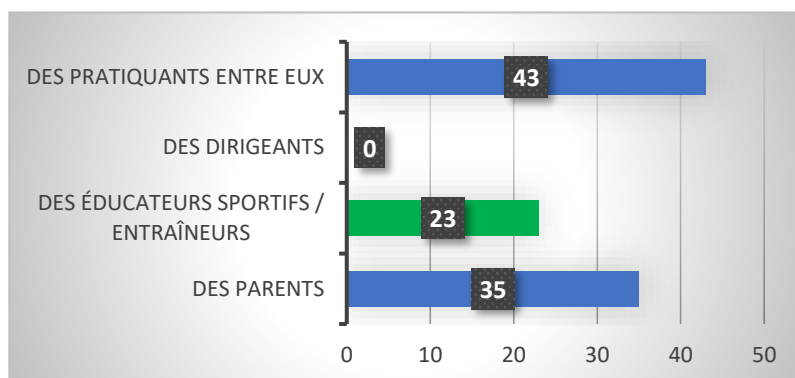
2. « Quel est le dernier exemple d'acte humiliant auquel vous avez été confronté ? »

Les réponses, anonymes, révèlent la diversité et la banalisation de ces actes :

- Moqueries, insultes, bizutage, propos sexistes ou homophobes, ironie blessante
- Humiliations publiques : « une personne rabaissée devant tout le monde »
- Grossophobie, misogynie, stéréotypes de genre
- Violence physique entre jeunes, mépris de l'arbitre, commentaires déplaisants
- Stigmatisation, isolement, remarques sur l'apparence

L'humour et l'ironie servent parfois de masques à l'humiliation. Le chambrage peut être perçu comme anodin, mais il doit toujours être analysé selon le ressenti de la personne ciblée.

3. D'après vous, dans l'environnement sportif, qui sont les auteurs les plus fréquents des faits d'humiliation ou de harcèlement ?



Les actes d'humiliation ou de harcèlement sont principalement perçus comme émanant des pairs ou de l'entourage familial, ce qui montre la nécessité de mener peut-être également des actions auprès de ce public. La prochaine table ronde donnera des pistes en ce sens.

Conclusion de la 2^{ème} table ronde sur la compréhension des mécanismes de l'humiliation et du harcèlement dans le sport

Cette table ronde a permis de mieux comprendre les mécanismes psychiques, éducatifs et sociaux à l'origine de l'humiliation et du harcèlement dans le sport. Elle a mis en lumière la nécessité de former, sensibiliser et écouter, à tous les niveaux : éducateurs, parents, dirigeants et jeunes eux-mêmes.

Il ressort les messages suivants :

- Éduquer à l'estime de soi et à la sécurité intérieure dès l'enfance.
- Ne jamais minimiser la parole d'un jeune qui exprime un mal-être.
- Comprendre que l'humour peut dissimuler une souffrance réelle.
- Prendre conscience de l'impact de chaque parole, chaque geste, chaque silence.

Une culture commune du respect et de la bienveillance est à construire ensemble, pour garantir un cadre sécurisé, sain et inclusif à tous les pratiquants.

Temps fort n°3 : Recommandations et partages d'expériences d'actions menées pour lutter contre les violences dans le sport

Ce dernier temps du séminaire a été dédié à la présentation d'initiatives concrètes menées dans le département, par des clubs, des associations ou collectivités pour prévenir et lutter contre les violences dans le sport. Les interventions ont mis en lumière des approches complémentaires – institutionnelles, associatives, éducatives – et ont nourri une réflexion sur les leviers du changement à tous les niveaux du système sportif.



Sébastien LEGRAND - Coordinateur du Conseil local de lutte contre les violences faites aux femmes – Ville de Courbevoie

 s.legrand@ville-courbevoie.fr –  01 71 05 71 17

Le Conseil local de lutte contre les violences faites aux femmes constitue un espace de coordination multi-acteurs (associations, institutions, police, hôpital) œuvrant ensemble autour de plusieurs axes : repérage, signalement, sensibilisation, formation et éducation à l'égalité filles-garçons.

La Ville a ainsi choisi de mener des actions concrètes permettant d'initier des questionnements sur les inégalités de genre. À travers la création d'une troupe de théâtre participatif et l'organisation d'ateliers photo, elle a ouvert des espaces de réflexion et d'expression, afin de sensibiliser les jeunes aux enjeux d'égalité entre filles et garçons dès le plus jeune âge.

M. Legrand nous a présenté les actions mises en œuvre par la Ville en 2023, pour interroger les stéréotypes de genre à travers des dispositifs simples, peu coûteux et accessibles aux jeunes publics. Les résultats auprès des enfants sont très intéressants.



« Ces initiatives s'inscrivent dans une volonté claire de la collectivité de faire avancer l'égalité entre filles et garçons et de lutter contre le harcèlement, à travers des actions concrètes soutenues par un engagement politique fort, qui s'illustrent notamment à travers les événements du 8 mars (Journée internationale des droits des femmes) et du 7 novembre (Journée nationale de lutte contre le harcèlement). »

Anouk CHUTET - Directrice administrative – Stade multisport de Montrouge

☎ 01 42 54 70 88

Association regroupant 22 sections sportives, 4000 adhérents, dont 42% de femmes.

Il a été présenté l'organisation mise en place au sein du club pour agir contre les violences et qui s'appuie sur 3 piliers.



1. Une culture de la prévention solidement ancrée dans la gouvernance du club

La lutte contre les violences est intégrée de manière structurelle dans le fonctionnement du club, avec une politique de prévention et de vigilance portée à tous les niveaux. Cet engagement se traduit par des actions concrètes et systématiques, inscrites dans la durée.

2. Des actions concrètes de prévention et de sensibilisation

Le club applique une politique rigoureuse de vérification des profils de ses intervenants, incluant le contrôle des cartes professionnelles, des diplômes, et de l'honorabilité. Tous les éducateurs salariés bénéficient de formations obligatoires, financées par le club, avec des créneaux adaptés à leurs contraintes – une démarche saluée par d'excellents retours de terrain.

Une série de campagnes de prévention est également menée tout au long de l'année : affichages, kakémonos et interventions brèves (15 à 20 minutes) qui permettent de maintenir un niveau constant de sensibilisation et prolonger ainsi la réflexion auprès des personnes qui fréquentent le club.

Les adhérents et leurs familles sont par ailleurs régulièrement informés via le site internet du club, les réseaux sociaux et des campagnes de mailing.

3. Un dispositif d'écoute proactif pour libérer la parole

Le club a mis en place des questionnaires adressés aux familles. Ces enquêtes posent des questions précises sur le ressenti des enfants durant les cours, leur sentiment de sécurité, et d'éventuelles situations de harcèlement ou comportements déplacés, qu'ils soient le fait d'enfants, d'adultes ou de parents.

Les résultats sont suivis avec attention : sur 154 réponses recueillies en trois ans, 11 signalements ont donné lieu à un traitement immédiat (moqueries, problèmes dans les vestiaires, remarques inappropriées). Une commission de discipline interne, active et réactive, permet d'agir sans délai.

L'analyse des retours a mis également en lumière la difficulté qu'auraient les enfants à signaler leur adulte référent. Ce qui nécessite de travailler sur la relation entraîneur – entraîné.

Patrick ROUX - Président – Association Artémis Sport

✉ contact@artemis-sport.org

M. ROUX propose une analyse systémique du fonctionnement du sport français, en retraçant son héritage militarisé et l'évolution des mentalités.



Il est revenu sur quelques dates clés et il nous a présenté son parcours au sein notamment de la Fédération Française de Judo (FFJ), où il a été observé des faits de violences et un système d'omerta. Confronté à un système réfractaire à la remise en question, il a choisi de fonder l'association Artémis Sport afin d'accompagner les victimes de violences dans le sport et de promouvoir un environnement plus éthique et protecteur.

Il met en lumière plusieurs constats préoccupants :

- Les victimes sont encore trop peu entendues, malgré la médiatisation de certaines affaires ;
- Les personnes qui donnent l'alerte — les "signaleurs" — sont souvent mises à l'écart, menacées ou exclues ;
- Les commissions chargées de traiter les signalements sont souvent composées d'anciens entraîneurs ou de fonctionnaires issus du même milieu, créant ainsi des conflits d'intérêts et un manque de neutralité.

L'association Artémis Sport formule plusieurs recommandations essentielles pour transformer durablement le système :

- Placer la victime au cœur de l'analyse et des dispositifs de réponse ;
- Assurer une formation systématique de l'ensemble des acteurs du sport (athlètes, dirigeants, formateurs, encadrants) ;
- Réformer en profondeur les structures sportives, notamment les pôles et les fédérations ;
- Faire appliquer de manière effective les règles déjà en place ;
- Mettre en place des instances réellement indépendantes, extérieures au système sportif, pour garantir l'impartialité du traitement des conflits.

« Une réforme politique courageuse est indispensable. Le sport ne peut pas s'auto-réguler quand les arbitres connaissent personnellement les auteurs présumés ».

★Temps interactif – Envisageons la suite

Afin d'impliquer activement les participants, la question suivante a été posée via un questionnaire interactif :

1. Quelles sont les actions à mener pour opérer un changement de mentalité et construire un cadre sportif sans violences ? »

Les participants ont fait émerger une riche diversité de leviers d'action, traduisant à la fois une exigence de formation, de réformes profondes et de mobilisation collective pour bâtir un cadre sportif sécurisé, inclusif et respectueux qui peuvent être regroupés en trois objectifs opérationnels à savoir :

Formation et sensibilisation :

- Former tous les acteurs du milieu sportif, y compris les éducateurs, encadrants, bénévoles, pratiquants et les familles ;
- Sensibiliser dès le plus jeune âge à la gestion des émotions, à l'écoute et à l'éthique sportive ;
- Mettre l'accent sur la posture éducative plutôt que sur la seule performance ;

- Déconstruire les stéréotypes de genre ;
- Promouvoir une évolution des mentalités pour rompre avec les logiques de domination et de surperformance.

Réformes structurelles :

- Mettre en place des commissions dédiées à la lutte contre les violences et des cellules d'écoute au sein des structures sportives ;
- Promouvoir la transparence et la culture du courage, en éliminant l'omerta ;
- Exclure les individus mettant en danger la sécurité physique ou morale des pratiquants, indépendamment de leur statut ou palmarès ;
- Réduire les enjeux de pouvoir qui freinent la prise de parole et l'expression ;
- Favoriser la diversité en incluant davantage de femmes dans les rôles de direction.

Communication et vigilance :

- Diffuser des messages clairs, répétés et accessibles pour informer l'ensemble des publics ;
- Maintenir une vigilance constante et éviter toute banalisation des comportements inacceptables ;
- Développer une stratégie globale qui combine éducation, prévention, écoute et sanctions adaptées ;

Conclusion du 3^{ème} temps fort : Recommandations et partages d'expériences d'actions menées pour lutter contre les violences dans le sport

Ce troisième temps fort du séminaire a montré que la prise de conscience est bien réelle, mais que les résistances structurelles persistent. Des initiatives locales audacieuses existent et doivent être valorisées, accompagnées et diffusées à plus grande échelle.

Le message final est clair : le sport doit devenir un levier de prévention et de transformation sociale, et non un lieu d'impunité ou de reproduction des violences.

Clôture du séminaire et perspectives

Le séminaire s'est conclu par un mot fort de M. FULGENCE, directeur Académique des Services de l'Education Nationale), qui a salué la mobilisation des participants, soulignant la richesse des échanges et la diversité des intervenants réunis autour d'un combat universel : la lutte contre toutes les formes de violences, qu'elles soient sexistes, sexuelles, physiques et psychologiques dans le sport.

Il a rappelé que cette lutte appelle une réponse collective, fondée sur la convergence des acteurs et des actions, en s'appuyant sur l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024. À ce titre, il a valorisé la désignation de 200 jeunes ambassadeurs au sein des collèges du département et des clubs qui pourront également être mobilisés pour des actions de sensibilisation.

Les collectivités, élus, mouvement sportif, maires et services inter ministériels et intervenants ont été remerciés pour leur engagement. M. FULGENCE a souligné l'impact profond et durable de ces violences, et l'importance d'agir à tous les niveaux : repérer les signaux faibles, signaler les situations, et intervenir efficacement.

Le SDJES a été rappelé comme l'interlocuteur privilégié du mouvement sportif sur ces sujets, aux côtés des clubs et des éducateurs, dans une logique de prévention partagée.

Enfin, M. FULGENCE a insisté sur la nécessité pour chaque encadrant d'être aussi un guide et un mentor, en concluant que « sur un terrain, il n'y a pas de héros solitaires, que des héros solidaires », reprenant les mots de Daniel HERRERO.

